

**RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
**BUREAU DES ABONNEMENTS**  
 Imprimerie Saint-Paul  
 Avenue de Péralles, Fribourg, Suisse

**ABONNEMENTS**  
 4 mois 8 mois 1 an  
 Suisse. Fr. 1 50 4 — 6 50 12 —  
 Etranger » 2 80 7 — 13 — 25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de postal  
 Les abonnements partent  
 du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

**ANNONCES**  
 Société Anonyme Suisse de Publicité  
 HAASENSTEIN & VOGLER  
 Rue St-Pierre  
 Fribourg

**PRIX DES ANNONCES**

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne
La Suisse	20 »	ou
L'Etranger	25 »	son espace.
Réclames	50 »	

## Nouvelles du jour

### En Serbie, l'action sur le front nord se resserre autour de Mitrovitsa. Quatre ministres anglais sont arrivés à Paris.

Le nom de Kursumlija a fait son apparition dans les bulletins du front serbe. La localité qu'il désigne est située dans la vallée de la Toplitsa, sur la route par laquelle s'écoule l'armée serbe en retraite devant les Bulgares. Kursumlija marque la moitié du chemin entre Nisch et Mitrovitsa, la nouvelle résidence provisoire du gouvernement de Serbie. Bulgares ni Allemands ne sont encore à Kursumlija; mais les premiers, en marche depuis l'est, viennent d'entrer à Prokuplije, qui en est à trente kilomètres, et les seconds, qui arrivent en sens inverse, ont pénétré par le nord-ouest dans la vallée de la Toplitsa; ils viennent de dépasser Babitsa, qui n'est qu'à vingt kilomètres de Kursumlija. Si les Serbes sont déjà au-delà de ce point, ils ont toute chance d'arriver à Mitrovitsa relativement intacts; mais, si tout leur gros n'a pas encore atteint Kursumlija, il faudra qu'ils livrent bataille pour lui permettre de s'écouler. Ayant l'ennemi devant eux et derrière eux, leurs risques sont grands. C'est à Prokuplije, déjà, qu'ils ont fait leur dernière perte de prisonniers aux mains des Bulgares; cela indique que leurs détachements de queue ont eu peine à se défaire de la poursuite ennemie.

Sur le front macédonien, au sud de Vélès, de violents combats sont en cours sur les deux rives de la Cerna ou Karassou, où combattent les forces françaises qui donnent la main aux Serbes de Prilep. Grande activité également à l'est du Vardar, au nord du lac Doiran, où sont les Anglais.

M. Denys Cochin, ministre français sans portefeuille, envoyé en mission à Athènes, pour contrebalancer l'influence de la diplomatie allemande, a dû arriver lundi à destination.

La presse grecque, de toutes nuances, lui a consacré, d'avance, des articles chaleureux. La *Hestia*, vénizéliste, écrivait dans son numéro du 15 novembre :

M. Denys Cochin, qui foulera aujourd'hui pour la première fois le sol de la Grèce, n'est pas un étranger. Intellectuellement, il est citoyen d'Athènes, et, par les sentiments, il est un très pur Hellène. Athènes fera aujourd'hui son grand ami de la Grèce la plus cordiale réception. Il sera reçu comme un grand citoyen venant dans sa véritable patrie.

L'Embros, organe gouvernemental, disait à son tour :

Rien ne pouvait émuoir davantage l'âme hellénique que l'arrivée à Athènes d'un représentant de la France aussi éminent que M. Denys Cochin, qui est à Paris un des plus nobles, des plus ardents amis de la Grèce. L'hellénisme tout entier reçoit avec une profonde émotion la visite de M. Denys Cochin, à qui la Grèce doit la plus grande reconnaissance. La France ne pouvait pas envoyer à Athènes un représentant plus estimé, plus sympathique.

Ces phrases témoignent au moins de l'ardent désir des Grecs de ne pas se bröuller avec la France; mais elles ne rassurent personne. Le *Times* écrit que la situation, en Grèce, reste obscure, car aucune déclaration précise n'a encore été publiée concernant l'attitude qu'adoptera le gouvernement grec. Les Anglais opinent que les Alliés doivent le mettre au pied du mur.

Les Italiens ne doivent pas aller au secours des Serbes en traversant l'Albanie, telle est la thèse développée par le *Corriere della Sera*, qui reflète souvent les idées du ministère.

Lancer un grand corps d'expédition

à travers l'Albanie, dit le *Corriere*, c'est une opération qui présente des difficultés considérables.

Il y a d'abord la traversée de l'Adriatique. La flotte autrichienne qui veille dans les Bouches de Cattaro et les sous-marins qui écumant la Méditerranée mettraient à une rude épreuve la marine italienne, qui aurait à protéger un énorme mouvement de navires. Une expédition de 50,000 hommes nécessiterait en effet une centaine de vaisseaux-transports.

Le débarquement présenterait lui aussi des difficultés très graves. Le *Corriere* estime qu'il ne pourrait se faire rapidement et commodément que dans la baie de Vallona, où les grands navires peuvent jeter l'ancre. Il y a, près de la ville, deux kilomètres de plage très favorables à un débarquement.

La plus grosse difficulté serait de traverser l'Albanie. Dans ce pays, les chaînes de montagne sont parallèles à la côte. Une armée marchant de la mer vers l'intérieur devrait franchir les crêtes et les vallées transversalement, c'est-à-dire gravir une chaîne, descendre dans la vallée, grimper sur la chaîne opposée pour redescendre dans une vallée, et ainsi de suite.

C'est là un grave inconvénient qui expose l'armée en marche à être attaquée de flanc, à être enveloppée. Le corps d'expédition devrait être appuyé en arrière et sur les flancs par des forces importantes.

En outre, les routes n'existent pour ainsi dire pas en Albanie. Ce sont la plupart du temps des chemins muletiers, dans des gorges difficiles, où une poignée d'hommes peut arrêter des bataillons, où il n'est pas possible de faire manœuvrer de grosses unités, mais seulement des groupes de tireurs hardis et bien équipés.

On ne se représente pas facilement une armée avançant par de tels chemins avec son artillerie et ses approvisionnements. Les ressources sont nulles en Albanie. Un mulet, qui doit faire plus de six ou sept jours de marche, ne peut porter que les vivres de son conducteur et le fourrage pour lui-même.

L'armée italienne aurait peut-être à lutter avec les Albanais soulevés par l'Autriche. Et, quand elle arriverait en Macédoine, après des semaines de dures fatigues, elle risquerait de se heurter à une armée bulgare maîtresse de Tetovo, Gostivar et Monastir.

Une expédition en Albanie, déclare le *Corriere*, faite sans une longue préparation, serait une grave erreur militaire. Ce serait de plus une erreur politique. On sait trop, en effet, les sentiments de jalousie qui existent en Grèce contre les Italiens. Une expédition italienne à travers l'Albanie serait un excellent prétexte pour les Grecs de se mettre du côté des Austro-Allemands.

Il faut secourir la Serbie, conclut le *Corriere*, il faut le faire par Salonique. Plus le corps d'expédition sera nombreux, moins les Grecs oseront désarmer les Serbes et les troupes de l'Entente.

### Nouvelles diverses

La nouvelle que l'achilleion de Corfou, propriété de Guillaume II, a été partiellement détruit, est de pure invention.

— Selon la *New Emera* d'Athènes, lord Kitchener se trouverait déjà en Egypte.

— Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, les débits de boissons, en Angleterre, ne seront plus ouverts que cinq heures par jour d'œuvre et six heures par dimanche.

— La cour de justice japonaise charge

du procès des insurgés de l'île de Formose a prononcé une sentence capitale contre 903 des 1413 inculpés.

— Le *Daily Express* de Londres annonce que, au mois de janvier, quatorze superdreadnoughts entreront en service dans la flotte britannique.

### NOUVELLES RELIGIEUSES

**Mgr Peri-Morosini à Rome**  
 Le Saint-Père a reçu, samedi, en audience, S. G. Mgr Peri-Morosini, administrateur apostolique du Tessin.

Mgr Peri-Morosini restera encore à Rome quelques jours.

**Un grand ami de la jeunesse**  
 Milan, le 15 novembre.

De Bordighera (Liguria) on annonce la mort de Fratèl Biagio (Frère Blaise), des Ecoles chrétiennes, une des figures les plus sympathiques du mouvement catholique italien actuel. Il fut le fondateur de la Fédération nationale des sociétés de sport et de gymnastique catholiques d'Italie et l'organisateur du deuxième congrès international des gymnastes catholiques, à Rome, en 1908.

La section turinoise de gymnastique, qu'il dirigeait de près, était une section modèle à tous points de vue.

Homme d'une volonté de fer, Frère Blaise ne connaissait pas d'obstacles à l'accomplissement de ce qu'il croyait être sa mission.

Il était né à Vinchio, près d'Alexandrie, en 1861; il fit son noviciat à Annecy (Haute-Savoie). G. d'A.

### L'inauguration de l'année universitaire

Voici quelques notes complémentaires sur la séance inaugurale de lundi.

Le rapport du Recteur magnifique, R. P. Manser, commencé par exprimer la reconnaissance de l'Université envers les autorités militaires, qui se sont montrées extrêmement bienveillantes envers les étudiants pour lesquels le Sénat a dû solliciter un sursis, en raison des examens qu'ils avaient à subir.

L'Université s'est fait représenter le 8 novembre 1914 à la consécration du nouvel Abbé d'Engelberg, Mgr Basile Fellmann. L'abbaye d'Engelberg compte plusieurs docteurs de l'*Alma mater fribourgeoise* et elle a en toute circonstance manifesté à notre établissement de hautes études une sympathie bien précieuse.

La Chartreuse de la Valsainte a renouvelé son don annuel de 200 francs, marque de son fidèle intérêt.

Lorsque le peuple fribourgeois, dit le rapport du R. P. Manser, fonda l'Université, sous l'inspiration d'hommes aux vues profondes, il ne pensa pas seulement à lui-même. Sa profonde catholicité lui fit porter ses regards au-delà des étroites frontières du pays; il compta que son université serait une source de bienfaits pour des régions plus étendues et même pour des pays étrangers.

Cette attente s'est pleinement réalisée. L'Université de Fribourg a eu la joie et la fierté de voir le siège du diocèse de Lausanne et Genève occupé par un des premiers élèves de sa Faculté de théologie et par le premier docteur qui en soit sorti, en la personne de Mgr André Bovet, aujourd'hui si douloureusement regretté. L'Université s'honore et se réjouit de voir un de ses docteurs revêtu de la dignité d'Abbé de Saint-Maurice, en la personne de Mgr Mariétan. Elle est fière de voir aux pays de missions un de ses docteurs élevé aux fonctions de vicaire apostolique, dans la personne de Mgr Léon Girod, des Pères du Saint-Esprit, un fils du Jura bernois. En juin dernier, l'abbaye de Ficht-en-Tyrol élisait comme Abbé un élève de la première heure de l'Université, ancien membre de la Romania, Mgr Joseph Hagmann.

Enfin, l'Université de Fribourg a l'honneur d'insigne de voir la présidence de la Confédération suisse occupée par un autre de ses élèves de la première heure, M. le Dr Joseph Motta. « Nous savons tous, dit le Recteur magnifique, avec quelles larges vues diplomatiques et avec quel idéalisme patriotique cet ancien élève de notre université, que la Providence a appelé au gouvernement dans des temps orageux, s'acquitte de ses hautes fonctions. (Vifs applaudissements.) Notre *Alma mater* est fière de son premier président de la Confédération! »

Le R. P. Manser aborde ensuite le chapitre de « la guerre et l'Université ».

Lorsque, en août 1914, la tempête se déchaîna, dit-il, nous fûmes pris d'une poignante inquiétude pour notre Uni-

versité. La composition du corps professoral, dans lequel se rencontrent les représentants de douze langues et de nationalités différentes, donnait sujet aux plus vives appréhensions. Nous avions à redouter en outre les dangers du dehors; nous avions à craindre que, par les polémiques de presse, on n'essayât d'introduire dans le sein de notre institut scientifique les compétitions de races et de langues. De fait, on l'a essayé. Cependant, grâce à Dieu, nous fûmes bientôt rassurés. L'heureuse étoile qui, en d'autres circonstances, a écarté maint péril de notre Université a brillé cette fois encore sur la grande œuvre du peuple fribourgeois.

D'ailleurs, notre route était clairement tracée, malgré la complication des conjonctures et l'agitation des esprits. Le principe de la neutralité suisse devait nous servir de règle. C'est sur ce terrain que nous avons fini par nous rencontrer tous. Sous ce principe de la neutralité de l'université, nous entendons, à la vérité, une certaine retenue, même dans les manifestations privées du sentiment, mais non pas jusqu'à l'étouffement des sympathies personnelles, en tant que leur expression se renferme dans les formes convenables. Nous pensons, bien au contraire, que pleine liberté est due sur la terre fribourgeoise au patriotisme personnel des ressortissants de toutes les nations. Nous entendons la neutralité de l'Université dans ce sens que ses organes directeurs, dans l'exercice de leurs fonctions officielles, et les étudiants, en tant que groupes académiques, doivent observer la neutralité et s'abstenir de toute démonstration en faveur d'un des pays belligérants. Voilà ce qu'exige de nous le sol sur lequel notre Université a été édifiée; voilà ce qu'exigent les intérêts futurs de l'Université, intérêts que nous ne pouvons ignorer sans nous rendre coupables d'une grave ingratitude envers le peuple fribourgeois.

Le R. P. Manser montre aussitôt comment cette sage règle de conduite a été comprise et appliquée: pendant l'année universitaire écoulée, toutes les décisions du Sénat académique ont été prises à l'unanimité des voix. (Vifs applaudissements.)

Comme Recteur, le R. P. Manser tient à exprimer publiquement au Sénat et à tout le corps professoral sa profonde reconnaissance pour avoir donné, dans des circonstances comme celles que nous traversons, un exemple de bonne entente peut-être unique au monde et en tout cas bien digne d'être imité. (Applaudissements répétés.) Les étudiants, de leur côté, ont droit à des félicitations pour leur attitude exemplaire et parfois méritoire en présence de certaines provocations. Quant aux tristes incidents de mars, si douloureux pour tout le corps professoral et plus particulièrement pour quelques-uns de ses membres, le Recteur ne veut pas s'y arrêter.

Mais l'Université n'a pas eu de la neutralité qu'une idée purement négative; elle l'a envisagée sous son aspect positif, en s'associant à toutes les mesures imaginées par la charité pour adoucir les maux de la guerre et pour préparer la paix. Elle a pris l'initiative d'une proposition relative à la reconstitution de la bibliothèque de Louvain, affaire encore pendante. Elle a discuté dans de nombreuses séances les initiatives en faveur de la paix auxquelles on la pria de s'associer et leur a fait chaque fois un accueil sympathique, sans avoir, beaucoup de confiance dans leurs chances de succès. MM. les professeurs Arcari, Girardin, de Labriolle, Masson, Nadler, von Overbeck, Winkler, Zeiller, ont pris ou prennent encore une part active à la guerre. Le Recteur envoie à ceux d'entre eux qui sont encore aux armées l'expression des profondes sympathies de l'Université et le vœu qu'ils reviennent bientôt sains et saufs reprendre leurs places à Fribourg.

Le R. P. Manser rappelle les diverses œuvres de guerre auxquelles l'Université s'est associée: celle des étudiants mobilisés, pour laquelle le Sénat a délégué MM. les professeurs Aebly, Büchi, Bise, Joye et M. Louis Python; celle des secours moraux aux prisonniers français en Allemagne, créée sous les auspices de M. le conseiller fédéral Hoffmann et de Mgr André Bovet et confiée à M. le professeur Dévaud; la Mission catholique pour la recherche des disparus et la correspondance des prisonniers, confiée par Mgr Bovet à M. le professeur Joye.

L'Université a eu 411 élèves pendant

le semestre d'hiver et 371 pendant le semestre d'été 1914-1915. Elle a créé 21 docteurs, dont un docteur en théologie, cinq docteurs en droit, neuf docteurs en philosophie, six docteurs en sciences.

Le Recteur rappelle la mémoire de deux brillants élèves, M. Nicolas Maisson, Grison, qui est tombé à la veille de se voir décerner le bonnet de docteur, épuisé par une vie de labeur et de privations, et M. Octave Oberson, un jeune homme plein d'idéal, fils et frère d'un dévoué et exemplaire. L'Université a perdu un ami fervent dans la personne de M. Stehle, organisateur de la cathédrale de Saint-Gall, à qui elle avait décerné pour ses éminentes mérites musicaux le titre de docteur honoraire.

Mais la perte la plus douloureuse qu'elle ait faite et dont la pensée la remplit encore d'amertume est celle de l'insigne ami et protecteur qu'elle possédait en Mgr André Bovet. Le Recteur magnifique rappelle avec émotion la sollicitude de Mgr Bovet pour l'*Alma mater* et pour ses étudiants. L'Université n'oubliera jamais quelle affection, quel ardent intérêt lui porta, comme évêque, celui qui avait été le premier docteur en théologie de la jeune *Alma mater*.

### L'allocution de Mgr Mariétan

L'affreuse guerre qui ensanglante l'Europe a fourni à l'éloquent évêque de Bethléem le thème de considérations on ne peut plus opportunes.

Tout d'abord, Mgr Mariétan a montré en termes saisissants la terrible déconvenue de ce siècle tout engoué de progrès matériel et de bonheur terrestre, qui se voit plongé inopinément dans la plus atroce, la plus barbare des guerres. Un mouvement scientifique incomparable, un essor de civilisation mondiale, inouï à l'heure de la chute de la tour de Babel, ont fait place tout à coup au lugubre concert des râles qui s'élèvent des champs de bataille. Ce monde qui s'ingéniait à diminuer le lot des peines et des labeurs humains pour ouvrir toutes larges les avenues de toutes les jouissances est surpris dans les préparatifs du festin par le spectre hideux de la guerre des peuples.

C'est l'histoire de Balthasar qui se répète. Le monde moderne a été pesé dans la balance divine; il a été trouvé léger et le châtiment est venu.

C'est l'histoire encore de la tour de Babel. Le monde moderne a employé la science à se dresser à lui-même un trône, un palais de délices, un monument d'orgueil. La science aurait dû lui servir à se rapprocher de Dieu; elle lui a été un prétexte pour s'en éloigner et un instrument pour faire la guerre à la vérité, à la religion, aux institutions chrétiennes, à Dieu. Dieu a confondu l'orgueil de l'homme; il a châtié la licence de ses passions et son impiété. L'homme, qui était en train de se diviniser, est devenu pour son semblable une bête féroce.

On avait promis au monde le bonheur au nom de la science; on faisait fi du bonheur promis par l'Eglise à la vertu, au renoncement, aux souffrances. Aujourd'hui, le monde apprend malgré lui la loi du renoncement et il éprouve le calice des souffrances.

Une pareille leçon doit servir à chacun de nous individuellement. Ceux, en particulier, qui ont le privilège de se préparer aux carrières libérales doivent, à la vue de tant de deuils, de tant de cœurs brisés, de tant de vies immolées, se pénétrer davantage de leur devoir et concevoir une résolution plus catégorique de marquer leur vie de l'esprit religieux.

Posséder une université catholique est un bienfait dont nous devons compte à la Providence. Là se dispense un enseignement sûr qui n'éloigne pas de Dieu mais confirme, au contraire, les âmes dans la vérité. En voyant les maux universels causés par la science athée, nous apprécions doublement ce bienfait.

Mais il faut que la vie de l'homme s'harmonise avec les doctrines qu'il reçoit. Il ne suffit pas de connaître la vérité; il faut la vivre.

Ici, Mgr Mariétan indique la grave responsabilité qu'encourt l'étudiant catholique qui ne met pas sa vie d'accord avec la vérité. Il a une mission; il doit être une lumière; d'autres attendent de lui qu'il éclaire leur route. Malheur à lui s'il manque à cette vocation; si, enlisé dans le matérialisme, livré à l'ambition ou à la cupidité, il faillit à sa tâche de réveilleur d'âmes.

Mgr Mariétan adjure les étudiants de se laisser prendre par la grande idée de la foi. Une grande idée est une force immense. La guerre actuelle le montre

avec éclat. Le monde avait peur du sacrifice; la grande idée de patrie lui fait accomplir des prodiges d'immolation.

De quoi ne devons-nous pas être capables, nous qui avons pour levier la grande idée du salut du monde et des âmes, cause autrement capitale que le salut des patries temporelles!

Et Mgr Mariétan rappelle à ses auditeurs le secret de la vaillance apostolique: qu'ils aillent souvent introduire dans leurs poitrines, pour y échauffer et viriliser leur cœur, le cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Alors ils ne risqueront pas de voir jamais s'éteindre en eux la flamme du dévouement à la grande cause de Dieu et le besoin ardent de se dépenser pour leurs semblables.

De longs applaudissements ont salué le magistral discours de l'évêque de Bethléem.

Le Recteur magnifique a ensuite demandé à Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Coire, administrateur apostolique du diocèse, de bien vouloir contenter l'attente de l'assistance, avide d'entendre sa parole.

### Allocution de Mgr Schmid de Grüneck

Mgr l'Evêque de Coire a répondu qu'il déléguait à la prière du Recteur magnifique avec autant plus d'empressement qu'il croyait par là remplir un devoir pieux envers une mémoire bien chère; tenant la place de Mgr André Bovet, dont la mort est encore un sujet d'accablement pour ses frères en épiscopat, il voulait faire ce que le regretté défunt n'aurait pas manqué de faire s'il avait été là: il voulait exprimer ses remerciements et son admiration aux hommes qui ont fondé l'Université. Mgr Schmid dit qu'il fut témoin, alors qu'il était chancelier épiscopal, des efforts et de l'énergie de ceux qui ont réalisé ce projet. « Honneur aux hommes qui ont créé cette œuvre d'une importance si considérable pour la Suisse catholique, dit Monseigneur de Coire: honneur à leurs collaborateurs et joyeuse bienvenue à ceux qui la continuent. »

Mgr Schmid rappelle que l'Eglise aime la science et que la plupart des universités doivent leur fondation à des papes. Les évêques d'aujourd'hui obéissent tout naturellement à cette inclination de l'Eglise dès qu'il s'agit de favoriser une université. Celle de Fribourg leur est bien chère. Mgr Schmid invoque sur elle la protection du B. P. Gansius; il espère que jamais la fausse science ne s'assiera dans ses chaires, que l'Université sera toujours le foyer de la vraie science, celle qui mène à Dieu; qu'elle maintiendra la hiérarchie dans les divers domaines du savoir en accordant toujours la prééminence à la science théologique, ce qui doit être la note particulière des universités catholiques. Mgr Schmid souhaite de voir s'établir un lien de plus en plus ferme entre l'Université et l'Ordinaire diocésain.

L'éminent administrateur apostolique du diocèse de Lausanne et Genève parle ensuite des devoirs des catholiques dans les conjonctures actuelles. Il décrit la fureur de haine qui anime les peuples les uns contre les autres. Notre-Seigneur est venu dans le monde pour détruire la haine et rapprocher les nations par sa mort. Les hommes, cependant, s'entredéchirent avec une fureur croissante. Les catholiques ont le devoir impérieux de résister à cette contagion de haine. Ils doivent abhorre ce patriotisme païen qui est à l'ordre du jour et qui jette les races les unes contre les autres. Ceux qui préchent les haines de races encouront les anathèmes portés par le Christ contre quiconque nourrit pour le prochain des sentiments de mépris et d'animosité. La haine n'est pas permise aux chrétiens, pas plus la haine qui procède du nationalisme chauvin que la haine d'homme à homme.

Nous catholiques, dit Mgr Schmid, restons sur le terrain où s'est placé le Pape. Suivons son exemple et prions pour la paix dans le même sens que lui. Que le clergé et les savants catholiques, surtout, se tiennent toujours dans les régions sereines de la charité et aident par leur influence pacificatrice à hâter le jour où le tumulte des passions s'apaisera, où les vapeurs malsaines de la haine cesseront d'obscurcir les regards des hommes et se disperseront pour leur laisser de nouveau voir Dieu, leur Père commun.

Après ces belles paroles, Mgr Schmid de Grüneck a encore exprimé le vœu que la Providence veuille sur l'Université de Fribourg pendant l'année qui commence et il a béni l'assistance.

Puis la séance a été levée.

LA GUERRE EUROPEENNE

FRONT OCCIDENTAL

Journée du 15 novembre

Communiqué français d'hier, mardi, 16 novembre :

Rien à ajouter au précédent communiqué.

Communiqué allemand d'hier, mardi, 16 novembre :

Trois tentatives des Français de nous enlever les tranchées prises le 14 novembre, au nord-est d'Ecurie, ont échoué.

Sur le reste du front, à part des combats d'artillerie et de mines sur différents secteurs, rien d'important.

Le bombardement, à de nombreuses reprises, de Lens, par l'artillerie ennemie, a tué 33 personnes dans la population civile et en a blessé 55, pendant la période allant du 22 octobre au 12 novembre. Il n'y a pas eu de dégâts militaires.

Journée du 16 novembre

Communiqué français d'hier, mardi, 16 novembre, à 11 h. du soir :

La journée n'a été marquée que par des actions d'artillerie particulièrement intenses en Champagne, en Argonne, en Woëvre occidentale, dans la forêt d'Aprémont et, en Alsace, dans la région d'Amerswiller.

Le clergé français à la guerre

On annonce la mort de : L'abbé Boutin, de la Compagnie de Jésus, ancien professeur au Petit Séminaire de Toulon, promu sous-lieutenant sur le champ de bataille, le 31 octobre.

M. l'abbé Grincourt, du diocèse d'Amiens, sergent, tué le 25 septembre. — M. l'abbé Jourdan, du diocèse de Marseille, tombé le 30 octobre. — M. l'abbé Houard, du diocèse de Chambéry, mort victime de son dévouement dans ses fonctions d'infirmier militaire.

FRONT BALKANIQUE

Berlin, 16 novembre.

Communiqué allemand :

La poursuite est en vigueur progressivement. Hier, plus de mille Serbes ont été faits prisonniers ; deux mitrailleuses et trois canons ont été pris.

Sofia, 16 novembre.

Communiqué bulgare du 13 novembre :

Après la chute de la forteresse de Nisch, les Serbes s'étaient retirés sur la rive gauche de la Morava et avaient détruit tous les ponts. Dans cette région, la rivière a une largeur de 150 à 200 mètres et une profondeur de un à deux mètres.

Les Serbes s'efforcèrent, appuyés par des places fortifiées munies d'artillerie, d'empêcher nos troupes, par des contre-attaques acharnées, exécutées avec des forces importantes, de franchir la rivière. Le roi Pierre assistait à ces combats.

Au cours des derniers jours, nos troupes brisèrent la résistance désespérée des Serbes et passèrent finalement sur la rive gauche du fleuve. Aujourd'hui nos troupes sont entrées à Prokuplitz. Elles y ont pris six mortiers de 12 cm., 19 voitures chargées d'obus d'artillerie et elles y ont fait sept mille prisonniers.

A la gare de Grejatz, nous avons pris 150 wagons.

Le premier régiment de landwehr serbe s'est mutiné et a tué son chef, le colonel Prebitschewitch, un des principaux initiateurs du complot pour l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand. Le régiment s'est dispersé dans les villages environnants.

Dans la nuit du 12 au 13 novembre, les Français ont tenté d'attaquer nos positions sur le Vardar. Nos troupes ont exécuté une violente contre-attaque et les ont rejetés sur la rive gauche du Karassou. En même temps, elles ont pris deux mitrailleuses avec tout leur approvisionnement et deux canons de montagne et ont fait prisonniers 56 hommes, dont 3 officiers.

Communiqué bulgare du 14 novembre :

Les opérations se développent favorablement pour nos troupes sur tout le front.

A Prokuplitz, nos troupes ont pris 480 caisses de munitions d'artillerie, 220 caisses de munitions d'infanterie, 12 voitures chargées de matériel de guerre et un parc de pionniers avec des pontons.

Notre contre-attaque sur la rive ouest du Karassou, au sud de Vélès, s'est terminée par le rejet complet des Français sur la rive est de ce fleuve. Nos troupes ont pris sur ce point, dans un violent assaut, les positions puissamment fortifiées des Français.

Vienne, 16 novembre.

Communiqué autrichien :

Les troupes austro-hongroises ont franchi près de Babitsa (haute vallée de la Toplitsa) la route de Raska à Kursumlija (sur le chemin de Nisch à Mitrovitsa). Des divisions allemandes et bulgares venant du nord et de l'est s'approchent des routes de Kursumlija.

Paris, 16 novembre.

Communiqué français d'hier, mardi, 16 novembre, à 11 h. du soir :

Les Bulgares, dans la journée du 14,

ont renouvelé leurs violentes attaques sur tout le front sur la rive gauche de la Cerna.

Calme sur tout le front de la rive gauche du Vardar.

Les débarquements franco-anglais à Salonique continuent sans incidents.

Salonique, 16 novembre.

(Havas). — Après une violente attaque renouvelée avec des forces imposantes contre Cicevo, les Bulgares se sont retirés sur les hauteurs de Totovo, laissant sur le terrain de nombreux morts et blessés. Les Français ont occupé la partie haute de Cicevo.

Sur le front de Krivolak, calme. Activités incessantes sur le front Ralbrovo-Vandovo, où les Anglais ont reçu hier le baptême du feu.

Les Bulgares ont évacué Kostarino.

Londres, 16 novembre.

On mande de Salonique aux journaux anglais :

L'action qui a lieu sur la rive gauche de la Tcherna, signalée le 12, et dans laquelle les Français ont repoussé les attaques bulgares, a duré tout le jour et a été caractérisée par un grand acharnement. Les Bulgares avaient attaqué en force, mais leur avance fut arrêtée net et ils furent finalement repoussés avec de lourdes pertes, laissant devant les lignes françaises un grand nombre de cadavres.

Vers le sud de la région de Valandovo, les Français ont entrepris un mouvement offensif, qui a tourné à leur avantage et où l'ennemi, par suite du feu nourri de l'artillerie française, a abandonné plusieurs tranchées.

On estime à trente bataillons les forces bulgares qui se trouvaient engagées sur ce front.

Il est intéressant de noter le faible pourcentage des tués, comparativement aux blessés, du côté français, en contraste frappant avec les statistiques des champs de bataille européens. C'est ainsi que, sur le théâtre de la guerre en Macédoine, le nombre des blessés est de cinquante contre cinq tués ; les blessures sont en grande partie causées par la fusillade.

L'artillerie française se fait durement sentir ; les Bulgares sont incapables de résister à un tel ouragan de fer et de feu.

Les archives serbes

Sofia, 14 novembre.

Les Bulgares ont trouvé, à Nisch, une grande partie des archives du ministère des affaires étrangères, entre autres le manuscrit du concordat signé par le pape et le roi Pierre ; de plus, une grande quantité de documents, les archives du ministère de la guerre et de l'Université, la bibliothèque du roi et une partie de sa correspondance. Bon nombre de ces documents étaient enterrés ; des habitants de Nisch en révélèrent le dépôt.

Mesure contre la Grèce

Paris, 16 novembre.

L'Angleterre a suspendu tous les départs de navires grecs qui se trouvent dans les ports anglais.

Achat

d'une fabrique d'aéroplanes

New-York, 16 novembre.

Le New-York Times annonce que le célèbre aviateur américain Orville Wright a vendu sa grande fabrique d'aéroplanes de Dayton, dans l'Etat d'Ohio, à un grand syndicat à la tête duquel se trouve le président d'une des banques des Alliés. Il y a une année, Orville Wright voulait vendre sa fabrique 675.000 dollars ; il en a obtenu aujourd'hui 1 million et demi de dollars (7 1/2 millions de francs). Il reste comme directeur de la nouvelle société et pourra, comme ingénieur en chef, se vouer exclusivement à la construction de nouveaux appareils. On lui réservera un laboratoire spécial, pourvu de tous les perfectionnements.

La nouvelle société s'attachera surtout à réduire le prix des aéroplanes et à les perfectionner. Les brevets Wright sont encore valables pour huit ans.

Le Mouvement social

Dans l'action catholique italienne

On nous écrit de Milan, le 13 novembre : Le Saint-Père a choisi comme président de l'Union économique-sociale des catholiques italiens le comte avocat Charles Zucchini, de Faenza. Le choix du Saint-Père s'est fixé sur l'un des trois noms présentés par l'assemblée des délégués qui a eu lieu dernièrement à Rome. Cette liste portait, avec le nom de M. Zucchini, ceux de l'avocat Angelo Mauri, ancien député, et du professeur Boggiano, de l'université de Gènes. Le comte Zucchini est le véritable organisateur de l'action sociale dans les Romagnes. Il se trouve sur la brèche depuis un quart de siècle, en travaillant constamment avec le comte Grossi. Il jouit d'une grande considération même dans les rangs adverses.

La princesse Christine Giustiniani-Bandini, de Rome, a repris les fonctions de présidente générale de l'Union des femmes catholiques italiennes qu'elle avait dû quitter, pour des raisons de santé, il y a un an ; pendant ce temps la direction du mouvement féminin catholique a été exercée par la princesse Antici-Mattei.

G. d'A.

Il y a une année

17 novembre

Continuation des combats dans les Flandres.

En Pologne, au sud de la Vistule, les Russes se replient sur la Bzoura.

Une escadre allemande ferme la rade russe de Liban, dans la Baltique, en coulant des bateaux dans le goulet et bombarde le port. La flotte russe de la mer Noire bombarde Trébizonde.

Autour de la guerre

Une héroïne de 17 ans

Une jeune fille de dix-sept ans, Mlle Emilienne Moreau, est citée à l'ordre du jour de l'armée française. Sœur poitrinée, elle pourra donc éprouver la croix de guerre, la croix des braves. Son nom sera, demain, populaire dans la France entière.

Entre son père, un ouvrier retraité après trente ans de service, et sa mère, Mlle Emilienne Moreau vivait à Loos (département du Nord) quand la guerre éclata.

Studieuse par goût, plus réservée que ne le sont en général les jeunes filles de son âge, elle préparait son brevet élémentaire. Elle voulait être institutrice.

Un matin d'octobre, des sublimés arrivèrent à Loos. Derrière eux, des masses d'infanterie encerclèrent le village. Elles y entrèrent, elles y campèrent, elles s'y établirent.

Pendant une année, elles y restèrent. Dans sa petite maison de la grand-place, en face de la mairie, Mlle Emilienne Moreau, par sa conduite exemplaire, son attitude calme, résolue toujours, par sa présence d'esprit constamment en éveil, réussit à imposer le respect aux officiers allemands comme aux soldats.

Mais, un jour, la bataille se rapprocha de Loos. Le village fut criblé de projectiles. Les Anglais s'en emparèrent, après des combats dans les rues. Plusieurs d'entre eux, grièvement blessés, auraient succombé si Emilienne Moreau n'en avait secourus. Elle fit plus ; elle participa au combat. Courant le risque d'être tuée, elle se défendit, tua cinq ennemis ; trois, avec des grenades, deux, avec le revolver d'ordonnance d'un officier anglais.

Cette jeune fille, ainsi que la décrit le Petit Parisien, a des cheveux blonds, un visage menu, un corps gracieux et frêle. Une modestie, qui va presque jusqu'à la timidité, est sur toute sa personne.

Echos de partout

LE BON PROPHÈTE

Le premier discours que prononça M. Painlevé à la Chambre française fut une véhémence interpellation au ministre Briand et une fougueuse diatribe contre son chef.

Lorsqu'il descendit de la tribune, beaucoup de députés félicitèrent de ce début l'éminent mathématicien.

Un philosophe parlementaire, M. d'Iriart d'Etchepare, s'approcha à son tour et lui remit la main :

— Belle attaque, dit-il, joli talent ; mais rappelez-vous bien ce que je vais vous dire, mon petit ; le premier ministère dont vous ferez partie sera un ministère Briand.

Et l'on sait que M. Painlevé est ministre de l'Instruction publique dans le nouveau cabinet Briand.

LE MAIRE CRÉTOIS

C'était au temps où la France entretenait un détachement d'infanterie dans l'île de Crète. Le pays manquait de routes ; le commandant du détachement se chargea de faire construire celles qui étaient le plus nécessaires.

Aussitôt les maires des villages environnants vinrent le trouver pour le prier de faire passer les routes à travers leurs localités ; habitués aux moeurs de leurs maîtres, ils offrirent à l'officier des sommes qui s'élevaient jusqu'à 2.000 et 3.000 fr. Il est inutile de dire qu'il refusa.

Seul de tous ses collègues, M. Vénizelos, alors maire d'un petit village voisin, s'abstint de faire aucune offre, ce qui lui valut l'amitié du commandant.

Celui-ci lui dit un jour :

— Vous êtes assez intelligent non seulement pour être honnête, mais pour croire à l'honnêteté des autres. Vous réussirez certainement.

Et maintenant que le commandant est retraité, il montre avec fierté la photographie que lui donna le maire du petit village crétois, qui devait devenir un grand homme d'Etat.

MOT DE LA FIN

Un docteur donne sa consultation. Parait un pauvre homme, maigre, efflanqué.

— Qu'avez-vous ? fait le docteur.

— Oh ! je souffre de maux de tête, de crampes d'estomac.

— Très bien, très bien, interromp le docteur, je vois ce que c'est : vous ne faites pas assez d'exercice.

— Oh ! docteur, voilà quinze ans que je suis facteur rural !

POINTES SÈCHES

Le zèle insolent ne réchauffe pas ; il brûle.

On loue toujours celui qui dit du mal de la foule, parce que chacun ou se considère comme une exception, ou s'autorise des exemples de tout le monde.

Confédération

Le travail dans les fabriques

Le Conseil fédéral a pris hier, mardi, un arrêté, entrant en vigueur le 22 novembre, concernant les permis d'organisation exceptionnelle du travail dans les fabriques.

D'après cet arrêté, les gouvernements cantonaux seraient autorisés à permettre des exceptions à la loi sur les fabriques lorsque ces exceptions sont dans l'intérêt de la défense nationale, lorsque la marche d'une fabrique ne peut être assurée que grâce à elles ou lorsqu'elles sont justifiées par des circonstances économiques extraordinaires. Ces exceptions peuvent permettre d'organiser le travail de jour par équipes et à travailler de jour d'une manière ininterrompue, de réduire à moins d'une heure la pause de midi, de prolonger de deux heures au maximum la journée de onze heures pour plus de 80 jours par année, de prolonger la journée les veilles des dimanches et jours fériés pour plus de douze jours par année, de travailler pendant plus de trente nuits par année, de faire travailler pendant plus de douze dimanches par année, de faire travailler de nuit les personnes du sexe féminin âgées de plus de 18 ans et les personnes du sexe masculin âgées de plus de 16 ans.

Le Conseil fédéral adresse aux gouvernements cantonaux une circulaire pour leur donner connaissance de cet arrêté. Il leur recommande d'être prudents et de ne pas abuser de ces exceptions à la loi sur les fabriques. Elles ne devront être accordées que dans des cas urgents et pour des motifs sérieusement examinés. Il y aura lieu de veiller spécialement à ce que l'on ne prolonge pas la durée du travail là où la production pourra être assurée en augmentant le nombre des ouvriers.

LA SUISSE ET LA GUERRE

L'entrée en vigueur

du trust d'importation

Le ministre français des affaires étrangères fait connaître que c'était hier, 16 novembre, que devaient commencer les opérations de la Société suisse de surveillance économique, créée à Berne, et qui se charge plus spécialement de surveiller et de garantir les conditions mises à l'importation en Suisse de certaines marchandises.

Ces marchandises, ajoute le communiqué français, devront être adressées à la société, en Suisse, avec son assentiment écrit. En conséquence, aucune de celles-ci ne pourra donner lieu à des permis d'exportation ou de transit que si la demande est accompagnée de la pièce prouvant l'assentiment de la société.

Des exceptions sont prévues pour les marchandises au bénéfice d'une autorisation d'exportation antérieure au 16 novembre.

Reconnaissance

L'ambassadeur de France a porté à la connaissance du Département politique fédéral que le Conseil général d'Oran, réuni en session ordinaire, a adopté à l'unanimité un vœu où il dit « s'associer aux témoignages de gratitude adressés de divers côtés à la généreuse Suisse » pour l'assistance accordée aux prisonniers et le secours apporté aux grands blessés français.

L'inscription des tireurs suisses

On s'est demandé, dans le monde des employés de chemins de fer, si l'inscription obligatoire des hommes sachant tirer ou porteurs d'une arme concernait aussi le personnel des entreprises de transport. Questionné à ce sujet, le Département militaire fédéral a répondu qu'il n'y avait pas d'exception.

Comme il s'agit de tous les citoyens qui seraient en état de prendre part à la lutte armée en cas d'invasion, tous les hommes aptes au tir sont tenus de se faire inscrire.

A l'ordre de l'autorité militaire, prescrivant de s'annoncer au chef de section en qualité de tireur, doivent, par conséquent, obéir, sans retard, tous les fonctionnaires, employés et ouvriers qui ne sont incorporés ni dans l'armée, ni dans la landwehr, ni dans le landsturm, c'est-à-dire tous les agents, exemptés du service ou non.

Déserteurs

Lundi soir arrivés à Vevey, en uniforme français, deux légionnaires suisses, un Bernois et un Schaffhousien. Cantonnés au dépôt de Valbonne, près Lyon, et ayant appris qu'ils allaient être envoyés sur le front, ils se glissèrent sous un wagon et parvinrent ainsi jusqu'à Genève, d'où ils gagnèrent à pied Vevey.

Le Bernois est réclamé par la police de son canton, pour vol.

FAITS DIVERS

SUISSE

Poissonnier

Un soldat allemand, interné à Coire, a blessé grièvement, dans le voisinage de la caserne, un ouvrier indigène, d'un coup de poignard dans la poitrine. On prétend que le soldat a été provoqué et même attaqué. On doute de pouvoir sauver la victime.

Au Grand Conseil valaisan

Sion, 16 novembre.

Le Grand Conseil a discuté aujourd'hui l'art. 42 de la nouvelle loi sur les auberges. Cet article fixe l'âge requis pour la fréquentation des cafés. On se rappelle que c'est une pétition de la Société valaisanne d'éducation, appuyée par une motion de M. A. Sèler, qui a occasionné la révision de la loi. Or, cette pétition demandait que l'âge minimum fût fixé à 19 ans. Le Conseil d'Etat n'a cependant pas cru devoir aller si loin. Sous le régime actuel, l'âge requis est 18 ans. Le Conseil d'Etat s'est arrêté à 18 ans ; c'est déjà un grand progrès.

M. le député L. Rey, de Monthey, a défendu le point de vue du personnel enseignant. En Valais, les jeunes gens sont tenus de fréquenter des cours préparatoires jusqu'au moment du recrutement. Les élèves âgés de plus de 18 ans pourraient fréquenter les cafés et en tirer gloire auprès de leurs camarades.

M. le conseiller d'Etat Couchepin a fait un exposé de la situation. Il a demandé à la Société valaisanne d'éducation. Mais le gouvernement s'est demandé si ce n'était pas aller trop loin. En fixant l'âge de 18 ans, le Valais se montre plus rigoureux que tous les autres cantons.

M. Ch. Alb. de Courten fait observer à M. Rey que la nouvelle loi militaire prévoit le recrutement à 18 ans. Il propose l'adoption du projet du Conseil d'Etat.

M. le député Raymond Esquroz appuie la proposition de M. Rey. Il rappelle le but essentiel de la nouvelle loi la lutte contre l'alcoolisme. Il faut agir sur la jeunesse ; le premier moyen, c'est d'empêcher la jeunesse d'aller au café. Combien de jeunes gens sont les victimes de l'entraînement de leurs camarades ! Le moyen d'empêcher cet entraînement, c'est d'arriver à la loi. En outre, quels services ne rendrait-on pas aux parents en empêchant leurs fils de fréquenter les cafés ! Au demeurant, il n'y a pas lieu de craindre l'échec de la loi à cause de cette disposition. Les pères de famille voteront avec entrain une loi renforçant une disposition dans ce sens.

M. Raoul de Riedmatten demande que les intérêts puissent aller au café, en compagnie de personnes auxquelles incombe leur surveillance.

On passe au vote d'abord sur la proposition de M. de Riedmatten, qui est adoptée. Puis on vote sur la question de l'âge. 41 voix se prononcent pour la clause des 18 ans, 41 pour l'âge de 19 ans. Le président partage le vote et se prononce pour les 19 ans.

Donc, les cafetiers ne pourront servir des boissons alcooliques aux interdits et aux jeunes gens qui n'ont pas atteint l'âge du recrutement, lorsqu'ils ne sont pas accompagnés des personnes chargées de leur surveillance.

L'heure de fermeture des cafés est fixée à 11 heures du soir ; l'heure d'ouverture, à 6 h. du matin en été et à 8 h. en hiver.

A l'art. 48 du projet, M. Dallevés voudrait mettre la nouvelle disposition en concordance avec l'art. 42 qui vient d'être voté. Le projet prévoit que les jeunes filles âgées de moins de 18 ans ne pourront pas être employées au service des clients. M. le député Dallevés propose de porter l'âge depuis 19 ans. Cette proposition est votée.

L'art. 51 traite du repos à accorder aux employés ; la clause du repos ne pourra pas être abrogée par convention entre patrons et employés.

Le chapitre VI concerne le commerce en détail des boissons alcooliques. Ce commerce en détail n'est pas encore réglementé en Valais. Ce chapitre renferme donc des dispositions tout à fait nouvelles.

Le commerce en détail des boissons alcooliques comprend la vente des boissons fermentées par quantités inférieures à 7 litres et celles des boissons distillées par quantités inférieures à 40 litres. Sur la proposition de la commission, on supprime une disposition qui accordait aux magasins de comestibles et de denrées l'autorisation de vendre des boissons spiritueuses.

M. le conseiller d'Etat Couchepin a des scrupules à ce sujet. Le Conseil d'Etat était d'avis que cette question était du ressort de la loi fédérale.

Le Grand Conseil adopte ensuite, en première lecture, un projet de décret concernant la régularisation et l'agrandissement du canal Stockalper, sur le territoire de Port-Valais. Le devis s'élève à 110.000 fr., dont 20 % à la charge du canton, 40 % à la charge de la Confédération et le solde à la charge des communes et entreprises intéressées.

TRIBUNAUX

Condamnation

Une sage-femme genevoise, M<sup>lle</sup> Clavel, a été condamnée à une année de prison, sans sursis, pour avoir causé la mort d'une jeune Fribourgeoise.

L'espionnage

Le tribunal territorial 1, siégeant à Genève, s'est occupé d'une nouvelle affaire d'espionnage. Il a condamné le nommé Jean Bilotta, Français, à huit mois de prison, sous déduction de deux mois et demi d'em-

prisonnement préventif, et à 2000 fr. d'amende.

La nommée Marguerite Fabri, Belge, a été condamnée à deux mois de prison sous déduction de l'emprisonnement préventif et à 500 fr. d'amende. Cette dernière a été remise immédiatement en liberté.

FRIBOURG

Grand Conseil

SESSION DE NOVEMBRE

Séance du 16 novembre

Présidence de M. Oscar Genoud, président

BUDGET DE L'ÉTAT

Département de la Justice, des Cultes, des Communes et Paroisses (suite)

M. Grand reprend la discussion sur la réorganisation de notre procédure pénale et civile. Selon lui, les précédentes critiques à l'adresse de notre organisation judiciaire ne sont pas entièrement fondées. Le rapport du Tribunal cantonal constate que la durée des procès civils n'est pas excessive ; cette durée serait même favorable, si l'on faisait abstraction de quelques procès importants, dont la solution présente certaines difficultés qui entraînent des suspensions. Le remède proposé bouleverserait tout notre mode de procédure. On voudrait faire dépendre la marche d'un procès civil du bon vouloir des présidents de tribunaux, alors que, maintenant, c'est des plaideurs qui dépend cette marche. Mais les plaideurs sont ainsi maîtres de leur procès, et le président n'est là que pour rendre ces arrêts.

La procédure peut être lente, parfois ; mais ce serait un tort de vouloir trop accélérer, car nous risquerions alors de prononcer sur des faits insuffisamment étudiés. Les présidents de tribunaux ne sont pas d'ailleurs aussi désarmés qu'on l'a prétendu, dans cette matière. Certains articles des codes sont à leur disposition pour activer les affaires. Nos institutions sont bonnes, en général ; il n'est pas nécessaire de les réformer ; ce sont les hommes qui font améliorer.

La révision de nos codes demanderait une révision de notre constitution et le moment n'est pas venu de la faire. Ce que nous pourrions améliorer, ce sont les justices de paix, dont les compétences sont trop vastes.

M. Maurice Berset n'est pas de l'avis de M. Grand. Les présidents des tribunaux n'ont jamais pu avoir la main sur les procès ; ce sont les avocats qui les mènent. L'orateur fait appel au témoignage des présidents de tribunaux présents.

La procédure est le chemin de la justice, et les plaideurs ont le droit de demander que celle-ci soit rendue rapidement, afin que le lésé rentre le plus tôt possible en possession de ses droits.

M. Deschenaux, directeur de la Justice. Le crédit supplémentaire de 1000 fr. que la commission propose d'inscrire sous la rubrique « Commission et travaux de législation » sera attribué à une commission, composée des présidents de tribunaux, des juges de paix et de quelques avocats, dont la mission sera d'étudier la question pour une prochaine session.

La session est adoptée.

Section II. — Tribunal cantonal : 47.000 fr.

Section III. — Ministère public : 10.400 fr.

Section IV. — Tribunaux d'arrondissements : 49.100 fr.

Section V. — Justices de paix : 38.450 francs.

Section VI. — Poursuites et faillites : 1500 fr.

Section VII. — Procès civils : 4000 fr.

Section VIII. — Défense d'office : 500 francs.

Toutes ces sections sont adoptées sans observation.

Direction de l'Intérieur, de l'Agriculture, de la Statistique et du Commerce.

Rapporteur : M. Antoine Morard.

Dernière heure

ton. Le budget ne prévoyant aucune rubrique pour cette opération, le commissaire du gouvernement demande un crédit de 5700 fr.

L'orateur fait remarquer, en outre, que l'exécédent de 5000 fr. porté à la rubrique « Subvention à l'assurance du bétail » est la conséquence de l'augmentation de l'effectif des pièces de bétail assurées. Ce surplus de dépense est compensé, d'ailleurs, pour moitié, par une subvention fédérale.

Quant au montant de 120,000 fr. qui figure à la même rubrique, il trouve son équivalent dans les cotisations des assurés, dans l'intérêt des capitaux de la caisse d'assurance du bétail et, enfin, dans le subsidé de la Confédération. En réalité, cette somme, qui paraît élevée, ne grève en rien les finances de l'Etat.

M. Daquet se demande si les subsides accordés à l'agriculture n'auraient pas, cette année-ci, été maintenus au même niveau, au lieu d'être augmentés. La Confédération elle-même a diminué ses subventions. Les sociétés d'agriculture, qui sont maintenant fortement organisées, ont moins besoin des grosses subventions de l'Etat.

M. André Berset s'étonne des paroles de M. Daquet. L'agriculture, dit-il, a beaucoup souffert de la crise; il a dû livrer non seulement ses fils, mais encore ses chevaux et ses voitures pour l'armée. Le taux de l'intérêt, d'autre part, a augmenté de 1 %.

M. Boschung constate que la situation de l'agriculture s'est améliorée depuis l'année dernière; mais il fait remarquer que le prix des engrais et des fourrages concentrés va sans cesse en augmentant. Il n'y a guère que les capitalistes qui fassent de bonnes affaires dans les circonstances présentes.

M. Torche, directeur de l'intérieur, montre quelle grande erreur ce serait que de vouloir rogner les subsides à l'agriculture. Il faut que, la guerre finie, notre industrie nationale soit forte et capable de fournir beaucoup d'excellents produits.

La section est adoptée.

Section IV. — Amélioration du sol : 92,500 fr.

M. le rapporteur. Les postes « Personnel du bureau du génie agricole » et « Assainissements divers » ont été augmentés, le premier de 600 fr. et le second de 10,000 fr., à cause des importants travaux de drainage en cours, et qui se termineront en 1916.

M. Charles Chassot pense que l'on pourrait donner du travail aux jeunes techniciens-géomètres sortis de notre « technicum », en leur permettant de concourir pour certains travaux que le bureau du génie agricole, surchargé, ne peut exécuter.

La section est adoptée.

Section V. — Département de la station; traitement du personnel : 3600 francs.

Adopté.

Section VI. — Département du commerce : 8200 fr.

Cette section est adoptée, après que le commissaire du gouvernement a loué l'excellent travail de l'Ecole de vannerie, qui éveille et développe le goût des petits artisans.

M. Pierre Zurkinden rappelle sa motion relative à l'émancipation des classes, 14 ans, des enfants des écoles primaires, auxquels on faciliterait ainsi l'apprentissage d'un métier.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, répond que la motion a été transmise à la commission des inspecteurs, lesquels donneront leur avis.

La section est adoptée.

Direction de la Police et de la Santé publique

Rapporteur : M. Antoine Mogard.

Section première. — Personnel : 12,600 fr.

Adopté.

Section II. — Gendarmerie : 239,000 francs.

Adopté.

A la section III : Pénitencier de Bellechasse (54,500 fr.), la commission demande à connaître les détails de la rubrique.

M. Savoy, directeur de la Police, prend note de l'observation.

La section est adoptée.

Section IV. — Prisons centrales et prisons d'arrondissements : 12,900 francs.

Adopté.

Section V. — Institut de Drognens : 12,000 fr. Adopté.

Section VI. — Frais généraux : 25,100 francs. Adopté.

Section VII. — Santé publique : 38,000 francs.

manqueront pas d'affluer, pour permettre dans une certaine mesure de dénombrer nos besoins et faire toucher du doigt cette lacune de nos institutions hospitalières, que je souhaite l'introduction de ce poste dans le budget.

Nos voisins nous ont depuis bien des années devancés dans cette voie. Chez nous, des études ont été faites, des plans élaborés et sérieusement étudiés, mais ces projets n'ont pas encore connu de commencement d'exécution, et je ne crois pas, au fond, qu'il le faille regretter.

Pendant qu'ils mûrissaient, de nouvelles observations venaient modifier profondément la question, au point de vue médical. Tandis que, dans les plans prévus, on ne tenait compte que des tuberculoses pulmonaires, on voyait s'affirmer puis triompher la notion nouvelle que d'autres tuberculoses, toutes les tuberculoses externes, osseuses, articulaires, étaient aussi justiciables de la cure solaire et de la cure d'altitude et en bénéficiaient même dans une plus large mesure, si bien que, actuellement, à Leyzin par exemple, les affections pulmonaires sont en train de passer à l'arrière-plan des maladies que la vogue et les médecins y adressent.

La cure solaire, a sans doute aussi fait ses preuves à la plaine; bien organisée, elle y donne des résultats satisfaisants; mais elle agit plus lentement seule que combinée avec la cure d'altitude, si bien que les mêmes lésions demandent le double de temps pour s'y guérir et qu'une tuberculose, par exemple, qui réussirait à se cicatriser dans la montagne en six mois ou une année, exigerait respectivement un ou deux ans pour aboutir au même résultat dans un sanatorium de la plaine. Cette considération ne saurait être indifférente ni pour le malade lui-même, qui a évidemment de multiples intérêts à guérir vite, ni pour la caisse de l'Etat. Aussi y aura-t-il lieu de reprendre, sur ces données nouvelles, et avec plus d'ampleur, l'élaboration des plans d'un sanatorium, dont nous ne saurions plus longtemps nous passer.

J'ai déjà conseillé à l'administration de notre hôpital bourgeois de créer, pour les tuberculeux, et particulièrement pour les tuberculeux osseux et articulaires, nombreux dans notre ville et dans notre pays, une petite colonie qui serait sommairement installée dans les pâturages de cet hôpital possédé. Mais il ne faudrait pas, sur ce point, émettre nos forces, nos ressources et nos bonnes volontés. Un établissement cantonal s'impose, et je voudrais même donner à cette question une plus grande envergure. Je suis persuadé que, outre les tuberculeux de toute localisation, beaucoup de malades de médecine et de chirurgie retireraient un grand bénéfice du séjour à la montagne par l'heureux retentissement que les conditions biologiques spéciales exerceraient sur les lésions locales, sur l'état général et sur la convalescence. J'entrevois la possibilité d'un hôpital cantonal, abritant une grande partie et peut-être la majorité des malades, et installé dans une position abritée et ensoleillée de nos Alpes, tout en étant relié, par de faciles communications, avec un autre hôpital cantonal, de dimensions peut-être plus réduites, réservé aux cas urgents, ou nouvellement admis, ou encore en période d'observation.

Les hôpitaux récemment construits, celui de la ville de Neuchâtel par exemple, sont conçus sur un tel pied de confort et même de luxe que nos ressources ne nous permettent guère de faire aussi bien : l'originalité d'un hôpital modeste, en matériaux simples, mais qui mettrait à la portée d'un grand nombre le double bénéfice de l'altitude et du soleil, serait peut-être un moyen d'attirer à nous des malades étrangers nombreux et des étudiants.

Cette proposition n'étant pas combattue, je voudrais toucher un autre point. En face du développement du budget de notre agriculture et des succès de cette industrie nationale, nous pouvons nous demander si les soins et les sacrifices que nous consentons pour les hommes de demain marchent de pair avec ceux que nous consacrons aux races d'élevage. Peut-on dire de notre canton : « Pays de belles vaches et de beaux enfants » ? Pourrait-on, du seul examen de notre budget, conclure que l'Etat, vous une égale sollicitude aux uns et aux autres ?

Nous savons que notre pays fait malheureusement assez triste figure dans la statistique de la mortalité infantile. Notre natalité est bonne; mais la morbidité est trop forte, et les maladies de l'enfance viennent compenser et au delà les avantages que nous avons assurés l'abondance relative des naissances.

N'y aurait-il donc rien à faire pour améliorer chez nous l'hygiène de la première enfance ? Nous avons déjà obtenu quelques résultats, mais combien insuffisants ! Le biberon compliqué, à tube de verre et de caoutchouc, qui a causé tant de gastro-entérites et tant de morts, n'est heureusement plus qu'un souvenir. Mais je suis surpris et, je dois dire, souvent indigné du grand nombre de cas où l'enfant est encore nourri artificiellement au lait de vache.

L'allaitement maternel est un devoir, un devoir naturel strict et tel lait est élaboré pour tel enfant; il lui appartient, et seules des raisons réellement graves peuvent autoriser à l'en priver. Mais en réali-

lité, que de fois n'entend-on pas dire qu'une mère était « trop délicate » ! C'est là le verdict du médecin quelquefois — et heureusement de plus en plus rarement — plus souvent celui de la sage-femme et, ce qu'il y a d'étonnant, c'est que, fréquemment, la mère paraît flattée d'être déclarée « trop délicate » pour remplir son devoir et d'inspirer ainsi un intérêt mêlé de compassion. D'autres fois, on allègue que la femme est pauvre, qu'elle doit gagner sa vie ou s'occuper de son ménage; et pourtant, que peut-elle offrir de mieux à son enfant que son propre lait ? C'est pour ce motif que je n'admets pas le système des nourrices : l'enfant de la pauvre femme qui se place dans cette condition aurait encore plus besoin d'un bon estomac et de bons muscles pour tout le cours de sa vie que de quelques pièces d'argent gagnées en vendant le lait qui lui revient à un enfant riche qui a par ailleurs toutes facilités d'être soigné. L'allaitement physiologique est utile, on ne saurait trop le répéter, aussi bien à la mère qu'à l'enfant : celui-ci ne voit pas seulement son tube digestif garanti contre de nombreuses infections, mais tout son développement ultérieur s'en ressent et sa capacité de résistance aux maladies en est accrue.

Mais quelles mesures pratiques prendre ? Accorder des subsides aux mères pauvres, cela grèverait du coup définitif le budget. Organiser des conférences, qui ne seraient pas suivies ? Distribuer des instructions imprimées, qui ne seraient pas lues ? N'avons-nous pas sous la main les meilleures conférencières, conseillères écoutées et consultées des familles, entrant dans leur intimité ? Il suffit de stimuler leur zèle. Pour exciter leur émulation, je propose d'affecter une somme de 500 francs à un prix, qui récompenserait la sage-femme, domiciliée ou non dans le canton de Fribourg, qui, parmi les enfants nés dans le canton en 1916, aura la plus forte proportion d'allaitements maternels poussés jusqu'à 8 mois. Il est préférable de se baser sur une proportion plutôt que sur un nombre absolu d'allaitements, afin d'intéresser à la question toutes les sages-femmes, même celles qui ont de modestes clientèles. D'autre part, il faudrait adopter un minimum — 10 par exemple — car il serait trop aisé à une personne peu active de ne pratiquer que deux ou trois accouchements, ou peut-être un seul, et en s'y intéressant, d'avoir aisément le 100 % d'allaitements maternels.

Je ne me dissimule pas que ce poste de 500 francs, pour un objet aussi important, intéressant à un tel point l'avenir du pays, fait bien modestement figure à côté d'autres budgets opulents; mais j'espère que ce procédé, dont nous pourrions modifier les conditions après expérience faite, nous assurera la plus efficace des propagandes.

M. Francey appuie la proposition de M. le docteur Clément en faveur des tuberculeux, insistant sur les progrès réalisés dans les cantons voisins.

M. le docteur Clément. Ma première proposition est celle même de M. le député Francey, que j'avais adoptée avec les arrière-pensées exposées tout à l'heure. Quant au projet de prix pour les sages-femmes, je pense que, pour le rendre pratique, la sage-femme devrait annoncer chaque cas à la direction de police, au bout de six mois, et le déclarer de nouveau, sur formulaire contresigné par les parents, à la fin des huit mois d'allaitement. De la sorte, il serait possible de prendre, entre ces deux notifications, quelques renseignements discrets, de pousser quelques « coups de sonde », pour vérifier en temps opportun les assertions des candidates au prix, lesquelles naturellement seraient exclues du concours et même punies si elles fournissaient des allégations mensongères.

A l'unanimité, le Grand Conseil accepte les deux propositions de M. le docteur Clément.

Séance du 17 novembre

Présidence de M. Oscar Genoud, président

Le Grand Conseil a adopté, ce matin, en second débat, la nouvelle loi sur les forces électriques, par toutes les voix contre 9.

Une proposition de M. Friolet de fixer à 100,000 fr. la rente en faveur de l'université a recueilli 9 voix.

Le rapport du Tribunal cantonal est adopté.

Rapporteur : M. Ducrest.

Le projet de loi modifiant l'article 64 de la loi sur la gendarmerie est voté.

Rapporteur : M. Comte.

Ordre du jour de demain :

Recours en grâce; loi sur les auberges; réorganisation fiscale; budgets divers.

Concert de la Grenette

Hier soir, mardi, M<sup>me</sup> Clara Wirz, Wyss, cantatrice de Berne, a donné, avec le bienveillant concours de M<sup>me</sup> Lombriser et de M<sup>lle</sup> Alice Diotler, un magnifique concert qui a été longuement applaudi. Au programme figuraient des œuvres de Beethoven, Mozart, Schubert, Brahms, Rossini, etc.

M<sup>me</sup> Wirz a été très appréciée. L'excellent cantatrice a interprété les œuvres des grands maîtres avec une parfaite sûreté dans l'exécution.

M<sup>lle</sup> Alice Diotler, élève de M<sup>me</sup> Wirz,

a chanté avec beaucoup d'âme; sa voix est de belle qualité et d'un timbre chaud et puissant.

M<sup>me</sup> Lombriser a accompagné avec une remarquable habileté les solos et duos des deux cantatrices.

L'anniversaire de Morgarten

La victoire de Morgarten a été commémorée, dans toutes les écoles du canton, conformément aux ordres de la Direction de l'Instruction publique. Le matin, les maîtres rappellent à leurs élèves la grande date de notre histoire et en tirent les enseignements que comporte l'heure présente. Dans beaucoup d'écoles, cette leçon d'histoire est terminée par des chants patriotiques.

L'après-midi, les écoliers ont eu congé. La commémoration de Morgarten a été d'ailleurs faite aussi dans nos établissements d'Instruction secondaire et supérieure.

Le soir du Dies academicus, les sections universitaires des Etudiants suisses ont eu un comers très animé au Cercle catholique. M. Louis Python, président central, y a évoqué, avec une chaleur éloquent, la bravoure et les vertus des vainqueurs de 1315.

Pour les écoliers de Fribourg

La commission des écoles primaires de la ville de Fribourg a eu l'heureuse idée de faire éditer, à l'occasion du sixième centenaire de Morgarten, une gracieuse brochure, qui a été distribuée à tous les élèves des écoles primaires et secondaires de la ville de Fribourg. Cette plaquette est due à la plume élégante de M. le Dr Auguste Schorderet, vice-président de la commission des écoles. L'auteur a retracé, pour ses jeunes lecteurs, les péripéties de la grande bataille qui nous a valu notre liberté. Son récit est présenté sous une forme captivante, et restera gravé dans l'esprit de nos écoliers. Le texte est enj-é de quelques gravures parfaitement réussies.

A la mémoire de Mgr Bovet

Les membres de l'Association cantonale fribourgeoise des Etudiants suisses, n'ayant pu, pendant les vacances, assister aux funérailles de S. G. Mgr Bovet, feront célébrer pour le repos de son âme, demain, jeudi, à 9 h., à l'église du Collège, un office de requiem. Tous les membres actifs et honoraires sont priés d'y assister.

Les professeurs de Fribourg

Sur sept professeurs appelés de l'étranger à l'université polonaise de Varsovie, quatre sont anciens professeurs ou professeurs de notre université. Ce sont MM. Kallenbach, Kostanecki, de Kowalski, Lyskowski.

M. de Kowalski, avant de prendre une détermination à propos de l'offre qui lui a été faite, a demandé, à Fribourg, un congé de trois mois.

Porcs italiens

Ce matin, mercredi, est arrivé d'Italie, à destination des abattoirs de Fribourg, un wagon de 24 porcs gras. Le plus léger pesait 165 kilos, et le plus lourd, 276.

SOCIÉTÉS

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, mercredi, à 8 h., répétition générale.

Liederzang. — Hente Abend, 8 h. Uhr, Probe im Café Peier.

Société d'histoire du canton de Fribourg. — Réunion demain jeudi, 18 novembre, à 2 h., à l'Hôtel de la Tête Noire, rez-de-chaussée.

Deutsche Vortragsgesellschaft. — Hente Abend, 8 h. Uhr, im grossen Saal des Staatsbankgeb. des II. Stock, Rezitationsabend von K. Broich Vortragmeister in Wien. Eintrittspreis: 1 Fr., Schüler 50 cent. Vereinsmitglieder haben freien Eintritt. Engag von der Orchester.

Relateurs de Fribourg. — Aujourd'hui, mercredi, 17 novembre, à 8 h., cours pour sautoires et chefs de patrouille (Major de Bazan).

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 17 novembre

BAROMÈTRE

Nov. 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 Nov.

725,0 720,0 715,0 710,0 Moy. 705,0 700,0 695,0 690,0

THERMOMÈTRE C.

Nov. 12 13 14 15 16 17 Nov. 8 h. m. 4 8 3 0 -1 -2 8 h. m. 1 h. s. 1 0 2 3 -5 0 1 h. s. 8 h. s. 6 7 2 -1 -1 8 h. s.

TEMPS PROBABLE

dans la Suisse occidentale

Zurich 17 novembre, midi.

Température au-dessous de zéro.

Neige au Jura.

SUR LE FRONT BALKANIQUE

Salonique, 17 novembre. — Le succès bulgare sur la rive gauche de la Cerna (Karassou), annoncé de Sofia, est inexact.

L'action, qui a duré trente-six heures, s'est terminée par un succès complet des Français.

Les Bulgares, qui avaient engagé deux ou trois divisions, ont éprouvé des pertes considérables.

Salonique, 17 novembre. — Les nouvelles de la soirée annoncent que des forces bulgares considérables tentent un mouvement tournant dans la passe de Babuna et qu'elles menacent Prilep.

Plus au nord, les Serbes ont battu en retraite, déjouant le mouvement enveloppant de l'envahisseur.

Paris, 17 novembre. — De Salonique au Petit Journal :

Les Bulgares sont parvenus à tourner le défilé de Babuna et menacent sérieusement trois régiments serbes.

Les Bulgares descendent dans la direction de Prilep et marchent sur Monastir.

La situation des Serbes est critique.

Salonique, 17 novembre. — Havas. — Les Serbes ont repris l'offensive dans la région de Leskovatz, sur la voie ferrée Nisch-Vranja. Leur situation reste cependant encore critique.

Salonique, 17 novembre. — Havas. — Les Bulgares, renforçant considérablement leur front de Macédoine, mettent les Alliés dans la nécessité de prendre des mesures urgentes pour parer au danger.

L'opinion du général Sarraïl

Milan, 17 novembre. — De Salonique, le correspondant spécial du Corriere della Sera télégraphie qu'il a pu se rencontrer avec le général Sarraïl. Le chef de l'expédition française est d'avis que la situation de la Serbie est encore grave, mais cependant moins désespérée qu'il y a quelques jours.

Les ministres anglais à Paris

Paris, 17 novembre. — Havas. — Les ministres anglais Asquith, Grey, Lloyd-George et Balfour sont arrivés, la nuit dernière, à Paris, pour conférer avec le gouvernement français.

BULLETIN RUSSE

Pétrograd, 17 novembre. — Communiqué du grand état-major, le 16 novembre, à 8 heures du soir :

Sur tout le front, de la région de Riga jusqu'à Pripiet, le 15 novembre, rien d'important.

A Tamny et Kriarsk, devant les passages du Svir, les combats continuent.

Une notification

Francfort, 17 novembre. — (A.) — La Gazette de Francfort annonce que l'ambassadeur américain de Sofia a notifié, le 12 novembre, au gouvernement bulgare, le nom de 70 navires-hôpitaux, devant paraître ces prochains jours, en mer Egée. On dit que, étant donné ce nombre considérable de navires hôpitaux, qui ne lui paraît pas en proportion avec le nombre de troupes débarquées, le gouvernement bulgare répondra à cette notification avec des réserves.

Les 70 navires annoncés permettent, en tous cas, de prévoir une importante phase de la guerre en Orient.

Contre les sous-marins allemands

Rome, 17 novembre. — Hier, mardi, le conseil des ministres a tenu une séance dans laquelle il s'est occupé notamment des incursions des sous-marins ennemis dans la Méditerranée.

Il a été pris des mesures de surveillance nouvelles pour les zones de navigation, et l'on a décidé de faire escorter les vapeurs marchands de navires de combat légers.

Précautions de la Roumanie

Milan, 17 novembre. — De Bucarest au Corriere della Sera :

Le Moniteur officiel publie un décret autorisant le ministre de la guerre à réquisitionner immédiatement tout le matériel ostimé nécessaire à la défense nationale.

La Russie et la Perse

Londres, 17 novembre. — (Havas.) — Sp. — Répondant à une question à la Chambre des communes, le sous-secrétaire aux affaires étrangères déclare que, en raison de la situation critique actuelle en Perse, des renforts russes s'avancent vers la capitale. Des assurances formelles ont été données au gouvernement persan sur les intentions pacifiques des troupes russes, qui ont la seule tâche d'assurer la protection des colonies étrangères en cas de besoin.

Le nouvel emprunt français

Paris, 17 novembre. — (Havas.) — L'Officiel publie la loi relative à l'émission de la rente 5 %, et les décrets et arrêtés fixant les conditions de l'émission.

La souscription publique s'ouvrira le 25 novembre.

Les titres porteront jouissance à partir du 16 novembre.

Le taux de l'émission est fixé à 88 fr.

Protestation de fidélité

Vienne, 17 novembre. — (B. C. V.) — Une délegation des commerçants et industriels, ainsi que des armateurs de Trieste, a présenté au président du conseil, comte Stürgkh, une adresse de dévouement à l'empereur.

Le chef de la délegation a glorifié la fidélité qui lie Trieste à l'Autriche-Hongrie.

Audience pontificale

Rome, 17 novembre. — Le cardinal Ferrari, archevêque de Milan, a été reçu hier, mardi, en audience par le Pape.

Le cardinal-archevêque de Cologne

Rome, 17 novembre. — Le Corriere d'Italia annonce qu'on attend également, à Rome, l'arrivée du cardinal Hartmann, archevêque de Cologne, qui participerait au prochain consistoire.

Paris, 17 novembre. — De Rome au Petit Parisien :

On annonce l'arrivée à Rome du cardinal Hartmann, archevêque de Cologne.

Le cardinal Mercier

Paris, 17 novembre. — On mande de Rome au Petit Parisien : Le cardinal Mercier, qui devait arriver à Rome hier soir, mardi, a été probablement retenu en Allemagne.

La neige en Italie

Milan, 17 novembre. — Hier, mardi, il a neigé abondamment dans les Romagnes.

On annonce que la neige est tombée à Faenza, à Bologne, à Ferrare.

SUISSE

Pour l'approvisionnement de la Suisse

Berne, 17 novembre. — M. Matter, adjoint du chef général de l'exploitation des C. F. F., envoyé à Paris, a réussi, de concert avec la légation de Suisse à Paris, à conclure un arrangement qui assure à la Suisse, pour les importations de France, un nombre journalier considérable de wagons.

Les inconvénients résultant de la pénurie de matériel roulant en Suisse se trouvent ainsi atténués.

MERCURIALE AGRICOLE

Fourrages concentrés. — Les associations agricoles continuent à se plaindre du prix très élevé des tourteaux qui leur sont fournis par le commissariat central des guerres.

Alors que, sur la place de Marseille, on cote de 15 à 17 fr. 50 les arachides décortiquées et de 16 à 18 fr. 50 les sésames blancs, cette marchandise est vendue chez nous 23 fr.

Certaines associations agricoles de la Suisse romande avaient pu acheter des lots assez importants au prix très favorable de 15 fr. ; il aurait seulement fallu qu'on leur permit de les introduire en Suisse.

Pommes de terre. — Les autorités allemandes ont donné l'autorisation d'exporter en Suisse 1600 wagons de pommes de terre.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, le Conseil fédéral allemand a fixé le prix maximum des pommes de terre, suivant les régions, de 65 à 61 marks les 1000 kilos; au détail, l'augmentation ne doit pas dépasser 1 mark 30 par 50 kilos.

Commerce de bois. — Les bois participent aussi à la hausse qui atteint tous les produits sans distinction. Les usines enclosées qui ont lieu en ce moment-ci excellent des chiffres élevés. Il y a une augmentation du 15 au 20 %, en comparaison avec les prix de 1913 et 1914.

On raconte que l'une ou l'autre maison de notre canton ont réalisé sans bruit d'importants bénéfices en exportant leurs bois en France et en Italie. Il faut se rappeler ici que, en échange des 2500 porcs gras que l'Italie doit nous fournir chaque mois, nous devons lui envoyer du bétail d'élevage, du vieux fer, et surtout du bois.

Pendant le mois d'octobre, le prix moyen payé, dans notre canton, par stère, pour le bois de sapin, a été de 11 à 12 fr. 50, et pour le hêtre (foyard), de 16 à 18 fr. Ces prix sont ceux de la vente en gros.

Voici les prix payés pour différents bois, vendus en billes, par mètre cube, et sans écorce : hêtre, 35 à 45 fr. pour le 1<sup>er</sup> choix, et 25 à 35 fr. pour le 2<sup>me</sup> choix; chêne, 70 à 100 fr., et 50 à 70 fr.; frêne, 70 à 125 fr., et 40 à 70 fr.; noyer, 140 à 200 fr., et 80 à 120 fr.; consier, 40 à 60 fr., et 30 à 40 fr.; poirier, 40 à 58 fr., et 30 à 38 fr.; pommier, 40 à 55 fr., et 30 à 37 fr.

Calendrier

JEUDI 18 NOVEMBRE

Dédicace des basiliques des apôtres saint Pierre et saint Paul

L'influenza, avec ses conséquences souvent si graves, sévit de nouveau un peu partout. Tout coryza, tout léger catarrhe doit donc être traité sérieusement, et aucun remède n'est plus approprié et agit avec plus d'efficacité que la Stroline « Roche », dont la saveur est agréable et que l'on peut se procurer dans toutes les pharmacies.

STIMULANT

# Siroline "Roche" calme et guérit toutes les affections pulmonaires, la toux, l'influenza, la grippe.

On vend la SIROLINE "ROCHE" dans toutes les pharmacies au prix de frs. 4. — le flacon.

## CROQUER A BELLES DENTS



Cela semble une chose invraisemblable à ce bon vieux qui ne peut plus manger que de la soupe.

S'il avait usé du DENTOL comme son voisin, il aurait toutes ses dents et pourrait, lui aussi, croquer à belles dents!

Le Dentol (eau, pâte et poudre) est une dentifrice à la fois souverainement antiseptique et doué du parfum le plus agréable. Créé d'après les travaux de Pasteur, il détruit tous les mauvais microbes de la bouche; il empêche aussi et guérit sûrement la carie des dents, les inflammations des gencives et de la gorge. En peu de jours, il donne aux dents une blancheur éclatante et détruit le tartre.

Il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur délicate et persistante. Mis pur sur du coton, il calme instantanément les rages de dents les plus violentes.

Le Dentol se trouve dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie et dans les pharmacies.

Dépôt général: **MAISON FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris.**

Dépôt général pour Fribourg: **Bourknecht et Gottrau.**

Le DENTOL est un produit français. Propriétaires français. Personnel exclusivement français.

**CADEAU** Il suffit d'envoyer à la Maison G. Vial, Rue Gustave Revoilhard, 8, Genève, agent général pour la Suisse, cinquante centimes en timbres-poste ou en recommandant de La Liberté pour recevoir franco par la poste un délicieux coffret contenant un petit flacon de Dentol une boîte de Pâte Dentol et une boîte de Poudre Dentol.

**DIMANCHE 21 NOVEMBRE**

## Distribution de fruits du Midi

à la Plinte de La Sonnaz

INVITATION CORDIALE

H 4655 F 4221-1258

Le tenancier: Félix Hollet.

## BEURRE

Nous sommes acheteurs de beurre centrifuge et pour la cuisine, en moites, livrable dès à présent jusqu'au mois de mars 1916. Adresser les offres, en indiquant la quantité par semaine et le prix, à

**CESTERLIN & Co, LAUSANNE**  
4, Avenue d'Ouchy

**THEATRE DE FRIBOURG**

Bureau: 8 h. Rideau: 8 h. 30

**Dimanche 21 novembre**

Représentation de Gala-Spectacle de famille

## LE PETIT DUC

Opéra comique en 3 actes de Ch. Lecocq

Orchestre sous la direction de M. Bastide, 1<sup>er</sup> chef du Grand Théâtre de Genève. H 4660 F 4224

VOIR AFFICHES ET PROGRAMMES

## Avis important

J'avise l'honorable public que j'ai ouvert une succursale à la

**RUE DE LA BANQUE, 22**

où j'achète au prix du jour: chiffons, drap neuf, fer, vieux métaux, crin, peaux brutes et vieux caoutchouc.

## J' RANGHEARD

Dépôt principal: Planchette inférieure, près du Gaz

## AVIS

Le soussigné informe son honorable clientèle et le public en général qu'il se charge encore pour cet hiver de transformations et réparations de fourrures.

**Paul GABRIEL, fourreur,**  
Avenue du Moléson, 25, Gambach.

## Le Bienheureux Pierre Canisius

PAR

**J. Genoud**

Un beau volume illustré in-12

Prix: 2 fr.; franco, 2 fr. 15

EN VENTE A LA LIBRAIRIE CATHOLIQUE

130, Place Saint-Nicolas

à la Librairie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg et chez les principaux libraires.

## Opuscules à répandre dans les familles

Préparation au mariage, 48 pages. 2<sup>me</sup> édition. — Prix: 25 ex., 1 fr. 50. — 50 ex., 2 fr. 80. — 100 ex., 5 fr.

Devoirs des époux, 64 pages, et Devoirs des enfants, 63 pages. — Prix: 25 ex., 2 fr. — 50 ex., 4 fr. — 100 ex., 7 fr.

Devoirs des parents, 113 pages. — Prix: 25 ex., 4 fr. — 50 ex., 7 fr. — 100 ex., 12 fr.

L'Humilité, 96 pages, et La Mortification, 97 pages. — Prix: 25 ex., 4 fr. — 50 ex., 7 fr. — 100 ex., 13 fr.

Les ravages de la boisson, 70 pages. — Prix: 25 ex., 3 fr. — 50 ex., 5 fr. — 100 ex., 9 fr.

Notions de liturgie à l'usage des fidèles, 200 pages. — Prix: 1 ex., 1 fr. — Par 12 ex., 80 cent. — Par 25 ex., 70 cent. — Par 50 et plus, 60 cent.

L'Univers révélé au peuple, 70 pages ornées de 16 gravures. — Prix: 1 ex., 60 cent. — Par 12 ex., 50 cent. — Par 25 ex., 40 cent. — Par 50 et plus, 30 cent.

Tous vos opuscules, substantiels, clairs, précis, d'une lecture facile et agréable, ont pour but l'extension du règne de Jésus-Christ dans les âmes et sont, du même coup, des ouvriers du véritable bonheur parmi les fidèles. C'est pourquoi Nous les recommandons derechef aux catholiques de Notre diocèse. Nous prions nos chers coopérateurs de les répandre et de les faire lire dans les familles, afin que, avec l'aide de Dieu, ils y produisent une vie chrétienne plus intense et de solides vertus suraffectuelles.

Lettre de Mgr André Bovet à l'auteur.

En vente à Fribourg: Imprimerie Saint-Paul, Pérolles, et Librairie catholique, 130, Place Saint-Nicolas.

On peut s'adresser également à Monsieur le Curé de Matraz, près Fribourg.

## A LOUER

plusieurs logements de 3 à 5 chambres, dont 1 avec jardins, et plusieurs locaux pour magasins, ateliers et garage.

S'adresser à M. Hogg-Honn, entrepreneur, avenue du Nil, 17. H 3015 F 2767

## AUX OCCASIONS

Vous trouverez grand choix de meubles à des prix très avantageux.

Antiquités  
DÉMÉNAGEMENTS  
Transport de pianos  
Visitez les magasins  
Pérolles N° 19  
Arthur FAVRE  
FRIBOURG

## Boucherie chevaline Pidoux

Téléphone 35.05

## LAUSANNE

achète les chevaux pour abattre, au plus haut prix.

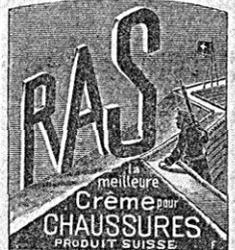
## A LOUER

pour tout de suite

## divers appartements

de 5 et 6 chambres de maître, chambre de bains, chambre de bonne et dépendances; confort moderne. H 880 F 841  
S'adresser à Alfred Binne, avocat, route de Villars, n° 3.

QUI VIVE ?



## A VENDRE

à proximité de la ville, une maison d'habitation

composant 2 logements avec dépendances, confort et grand jardin. Exige peu au comptant. S'adresser par écrit, sous chiffres H 45 F, à Haasenstein & Cooley, Fribourg. 184

## appartement

A louer, à la Route Neuve, un petit

s'adresser à M<sup>me</sup> Delaquis, villa des Fougères. 4121

## LE CHANET Neuchâtel

Tél. 147 Alt. 600 m. Affections nerveuses. — Maladies du système digestif. — Cures de repos. Convalescences. Régimes.

Tous traitements modernes. Grand parc

VUE MAGNIFIQUE  
Ch. KÜHNLE. Dr. H. DARDEL.

## Grande vente de Cafés

24 sortes

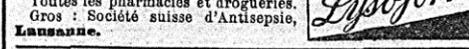
depuis 1 fr. 50 le kg., vert, ou 2 fr. 20. Bonne occasion pour s'approvisionner, une hausse spéciale étant en perspective. Par sacs d'origine de 60 kg., prix sérieux chez

**Maurice GUGGENHEIM, Morges**

Entrepôts: rue de la Gare, 27

## ATTENTION

Nous rappelons à Messieurs les Docteurs et au public en général qu'il n'y a aucun produit équivalant ou remplaçant le **Lysiform**, le seul antiseptique et désinfectant n'étant ni tonique ni caustique et d'une odeur agréable. — Exiger toujours la marque de fabrique: Toutes les pharmacies et drogueries. Gros: Société suisse d'Antiseptie, Lausanne.



## HORLOGES INNOVATION

4 ans de garantie - 10 mois de crédit 5 jours à l'essai

Modèles exclusifs, à la montre  
Dessins: 5 17035  
**PENDULE-TABLEAU**  
Cabinet noyer mat ciré. Haut. 100 cm., balancier libre, cadran jovielle, centre doré. No 836

Marchant 15 jours, avec sonnerie de l'heure et demi-heure  
Ancompt. Fr. 45.- À terme Fr. 49.-  
Acompt. Fr. 5.- Par mois Fr. 5.-

No 825  
Avec mouvement, sonnant les quarts, marchant 8 jours et sonnerie idéale, très forte et harmonieuse sur timbres Innovation renforcés: 3 tons cathédrale différents. Nouveau!

Au compt. Fr. 62.- À terme Fr. 69.-  
Acompt. Fr. 10.- Par mois Fr. 5.-  
Pensez aux avantages de notre système de vente «Innovation».

La peu de temps nous avons vendu plus de 4,000 horloges «Innovation».

EXACTE! ÉLEGANTE!  
**A. MATTHEY-JAQUET, Fabrique d'Innovation, La Chaux-de-Fonds**

Maison de confiance et de vieille renommée. — Fondée en 1803. La première du genre en Suisse. — Toujours tenues, jamais égales.

Demandez nos catalogues gratuits et franco. — Un choix de montre, réveil et bijouterie. Agents honorés et sérieux demandés. Indiquer le nom du journal.

## Mises de bétail et de chédail

Pour cause de cessation de bail, le soussigné exposera en mises publiques, devant son domicile à Givisier, **le mardi 23 novembre**, de 9 heures du matin, tout son bétail et chédail, savoir:

2 forts chevaux de trait, 1 poulain, 14 mères-vaches portantes ou fraîches vélées, 2 taures portantes, 7 génisses de 1 à 2 ans, 5 veaux de 6 à 10 mois, 1 taureau de 5 mois. Tout le bétail est de race tachetée noire faisant partie du syndicat.

7 chars à pont et 2 chars à ressorts dont un avec cadre, 2 fûts à purin avec char, 2 faucheuses, 1 faeneuse, 1 râteleuse, 1 charrette brabant, 1 butoir, 1 herse à prairie, 3 autres herse, 1 sarcloir, 1 rouleau, 1 hache-paille, luges, moulin à vanner, râtelier en fer, colliers de chevaux et de vaches, clochettes, bidons à lait, bascule, charrette, brouettes, 2 crics, faux, fourches, un concasseur à betteraves, 4 lits complets, une quantité de betteraves fourragères, ainsi qu'une quantité d'objets trop longs à détailler. Le bétail sera présenté dès 1 heure de l'après-midi. 4123-1213

Les conditions seront lues avant les mises. Paiement au comptant.

L'exposant: **Pierre Fischer.**

## Vente de vins et liqueurs

L'Administration de la faillite de Jules Maillard, à Romont, fera vendre aux enchères publiques, à l'Hôtel du Saint-Georges, audit lieu, **samedi 20 novembre**, dès 11 heures après midi: environ 8000 litres de vins blancs, 250 bouteilles de vins divers, 250 litres de liqueurs, nature et façon, ainsi que d'autres marchandises.

La vente se fera par lots. Romont, le 15 novembre 1915. 4227

Le préposé aux faillites: **Alex. AYER.**

## Guerison des HERNIES sans opération

Berne, Bollwerk, 35 (Samaritaine), le mercredi soir, de 6 h à 9 heures, le jeudi matin, de 7 h à 10 heures. — Procédé de guérison expérimenté depuis 28 ans. H 5 Q 390

Méd. D<sup>r</sup> E. STEFFEN, Baden.

## AGENDA

DES  
**Agriculteurs Fribourgeois**

RÉDIGÉ PAR  
**B. COLLAUD**

1916  
Prix: 1 fr. 50

En vente à la Librairie catholique et à l'Imprimerie Saint-Paul

FRIBOURG

VIENT DE PARAITRE:

## André BOVET

Evêque

de Lausanne et Genève

Beau volume imprimé sur papier de luxe avec magnifique portrait du vénéré défunt

Prix: 3 fr. 50

EN VENTE à la Librairie catholique

130, Place Saint-Nicolas et Avenue de Pérolles, Fribourg

## Noyers, Chênes Frênes

Epices, Forêt, etc. sont achetés à de hauts prix.

Ecrire tout de suite, avec détails, à **G. VINCENT, 31, route de Bertigny, Fribourg.**

On demande des agents

## Auto-camion

13 HP., charge utile 800 kg., 1000 kg., en parfait état. Prix: 3500 francs.

S'adresser: **S. Berger, 11, av. d'Echallens, Lausanne.**

## MON Piano-Reclame

à Fr. 650.—

en noyer, à cordes croisées cadre en fer, garantie 5 ans

Se vend aussi par abonnement.

**F. Pappé-Ennemoeer**

64, Grand'Rue, BERNE

Maison de confiance fondée en 1872

On offre à hiverner ou à vendre un

## bon cheval

de voiture, âgé mais très ardent

A vendre calèche légère, un traineau à 4 places et un cabriolet.

S'adresser sous H 4632 F, à la Soc. An. suisse de publicité H. & V., à Fribourg. 4 83

## GRAND CHOIX

de

## Hache-paille

Coupe-racines, Concasseurs, Ecrase-pommes de terre, Pompes à purin, Buanderies, Bouilleurs.

PRIX RÉDUITS

## E. WASSMER

Fribourg

## AVIS DE VENTE

Départ

A vendre à tout prix acceptable: 1 salon sculpté, soit canapé, 2 fauteuils, 2 chaises, 1 salon moquette, plusieurs meubles anciens, commodes, tables à ouvrage, etc. et d'autres meubles d'occasion trop long à détailler.

S'adr.: **Chemina de Montreux**, magasin vis-à-vis de la cure cath., Montreux. 4230

Nous avons toujours

## GRAND CHOIX

## d'Harmoniums

de toutes marques et de tous prix. Harmoniums portatifs depuis Fr. 65.—, Escompte important au comptant.

Demandez le catalogue spécial au

## Magasin de musique catholique

## FOTISCH frères

A VEVEY